

Commission Paritaire du 18 décembre 2024

Une réunion de la commission paritaire s'est tenue le 18 décembre, avec comme principal ordre du jour les « mesures salariales » ■ Alors que la précédente réunion datait de février, celle-ci était attendue par l'ensemble des personnels CSE/CASI/CCGPF ■ En réalité, une seule mesure a été annoncée : la revalorisation du premier coefficient de la grille, qui passe de 157,52 à 159,77 points ■ Pour les autres, rien.

La question des salaires, comme celle de l'avenir des activités sociales, est un sujet important pour les personnels CSE/CASI/CCGPF. Sur ces 2 points, la direction SNCF porte une énorme responsabilité, en organisant la casse de l'entreprise, et en refusant d'augmenter les cheminot-es et la dotation aux CASI.

Mais nos employeurs doivent aussi prendre leurs responsabilités, notamment en travaillant une nouvelle grille des salaires, la notre étant complètement dépassée, et ne tenant plus compte des qualifications et des responsabilités. Nos employeurs doivent mettre fin au tassement de la grille (ce à quoi ont abouti les mesures salariales de février- où le premier coefficient était passé de 156,34 à 157,52 points- et celles de décembre, les autres coefficients n'ayant pas été revalorisés).

Lors de la réunion du 18 décembre, le collègue employeurs a, une nouvelle fois, dit qu'il s'engageait à travailler sur une nouvelle grille, mais sans être capable de donner le moindre calendrier. Comme cela fait des années que l'on entend ce discours et que l'on ne voit rien venir, nos doutes sont légitimes. De la même façon, comme nos employeurs n'ont pu nous répondre clairement lorsque nous avons demandé que les personnels et leurs représentant-es soient associé-es aux « réflexions », nous pouvons nous inquiéter sur le contenu des éventuelles propositions.

Pourtant, **il y a urgence à augmenter les salaires et revoir la grille.** Les difficultés de recrutement souvent rencontrés dans les CASI montrent bien qu'il y a un souci.

Nos employeurs ne peuvent se contenter d'appliquer les augmentations du salaire minimum, ni de nous appliquer les mesures décidées par la SNCF pour les cheminot-es et qu'ils jugent insuffisantes. Pire, ils refusent souvent de nous appliquer automatiquement les primes accordées à la SNCF.

Solidaires des cheminot-es, nous n'en avons pas moins des revendications qui n'ont rien d'utopiques. L'Association des employeurs doit les entendre.

**AUGMENTATION
DES SALAIRES****MAINTENANT!**Union
syndicale
Solidaires